



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des soumissions

Gendarmerie royale du Canada
Approvisionnement et marchés
NWR l'Obtention
Le 6ème Étage, 10065 Jasper Avenue
Edmonton, AB T5J 3B1

**REQUEST FOR
PROPOSAL**

**DEMANDE DE
PROPOSITION**

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux : Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT NE CONTIENT PAS D'EXIGENCE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet Les réserves et Livrent Tous les Véhicules de Terrain pour le RCMP		Date 21 août 2014
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-15-0735/A		
Client Reference No. - No. De Référence du Client 15-223, 15-361, 15-365, and 15-373		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à : 2 :00 PM	Temps de Norme de Montagne (MST)	
On / le :	mercredi le 1 novembre 2014	
F.O.B. – F.A.B Destination	GST – TPS See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Joanne Maybroda		
Telephone No. – No. de téléphone 780-670-8627	Facsimile No. – No. de télécopieur 780-454-4523	

Delivery Required – Livraison exigée vendredi le 7 novembre 2014	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu
4. Ombudsman de l'approvisionnement

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Ombudsman de l'approvisionnement

Liste des annexes :

- | | |
|----------|---|
| Annexe A | Besoin |
| Annexe B | Base de Paiement |
| Annexe C | Spécifications de Performance Minimales et Évaluation Technique |



PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

4. Ombudsman de l'approvisionnement

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) a été mis sur pied par le gouvernement du Canada de manière à offrir aux fournisseurs un moyen indépendant de déposer des plaintes liées à l'attribution de contrats de moins de 25 000 \$ pour des biens et de moins de 100 000 \$ pour des services. Vous pouvez soulever des questions ou des préoccupations concernant une demande de soumissions ou l'attribution du contrat subséquent auprès du BOA par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa.opo@boa.opo.gc.ca. Vous pouvez également obtenir de plus amples informations sur les services qu'offre le BOA, en consultant son site Web, à l'adresse www.opo-boa.gc.ca.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère : Puisque la présente demande de propositions est lancée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CCUA, comme désignant en fait la GRC ou son ministre.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le texte de la section 01 - Code de conduite et attestations - soumission du document 2003 susmentionné est modifié comme suit:

Supprimer les paragraphes 1.4 et 1.5 en entier.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours



2. Présentation des soumissions

Les offres doivent être soumises seulement à la Police montée canadienne Royale (RCMP) l'Offre Recevant l'Unité par la date, le temps et l'endroit indiqué sur la page 1 de la sollicitation d'offre.

En raison de la nature de la sollicitation d'offre, les offres transmises par le fac-similé au RCMP ne seront pas acceptées.

Soumettez des offres via le Courier ou à la main seulement :

Bid Receiving/Réception des soumissions

Gendarmerie royale du Canada
Approvisionnement et marchés
NWR l'Obtention
Le 6ème Étage, 10065 Jasper Avenue
Edmonton, AB T5J 3B1

Les offres doivent être dirigées seulement vers l'offre recevant l'unité. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) n'assumera pas la responsabilité pour les offres adressées à tout autre endroit.

NOTEZ : le Courier de Priorité Post du Canada n'est pas considéré un Courier dans ce cas parce que le courier n'est pas livré par le Poste du Canada à cet endroit. Garantissez s'il vous plaît que vous utilisez un autre pourvoyeur de Courier.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

N'importe quel contrat s'ensuivant doit être interprété et gouverné et les relations entre les fêtes déterminées, selon les lois dans la force aux Territoires Nord-ouest et aux Provinces d'Alberta, Manitoba et Saskatchewan..

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.



PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copies papier)

Section III: Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.



PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Faites allusion à l'Annexe C, les Spécifications de Performance Minimales et l'Évaluation Technique

1.2 Évaluation financière

Le prix soumissionné évalué total sera calculé dans la méthode suivante comme renvoyé à l'Annexe "B", la Base de Paiement.

- 1.2.1** Le prix d'unité ferme a prévu chaque article de ligne sera multiplié par la quantité pour accomplir un prix prolongé pour chaque article de ligne
- 1.2.2** Le prix prolongé pour chaque article de ligne sera le prix évalué total par endroit.

SACC Manual Clause : A0220T (2014-06-26), Évaluation du prix – soumission

2. Méthode de sélection

Une offre doit se plier à toutes les exigences de la sollicitation d'offre à être déclarée affectueuse. L'offre affectueuse avec le prix évalué le plus bas par endroit sera recommandée pour le prix d'un contrat. La Police montée canadienne Royale peut établir jusqu'à quatre (4) contrats pour cette exigence; un contrat pour chaque endroit.



PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées dans les instructions uniformisées comme indiqué dans cette demande de soumissions. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de [Ressources humaines et Développement des compétences Canada \(RHDC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.



PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/achofra.jsp) (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/achofra.jsp>) achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère: Puisque le présent contrat est lancé par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ou TPSGC ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CCUA, comme désignant en fait la GRC ou son ministre.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le texte de la section 29 - Code de conduite et attestations - contrat du document 2010A susmentionné est modifié comme suit:

Supprimer le paragraphe 29.4 en entier.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

La livraison complète fera par : _____ (Pour être Inséré au Prix de Contrat)

4.2 Marchandises Optionnelles

L'Entrepreneur accorde au Canada que l'option pour acquérir l'Annexe de marchandises "B" du Contrat dans les mêmes conditions et aux prix et-ou les taux exposés dans le Contrat. L'option peut seulement être exercée par l'Autorité se Contractant et sera evidenced, pour les buts administratifs seulement, par un amendement de contrat.

L'Autorité se Contractant peut exercer l'option d'un moment à l'autre pendant un an du prix de contrat en envoyant un préavis écrit à l'Entrepreneur. La date de livraison pour les marchandises optionnelles sera identifiée sur l'amendement de contrat.

N'importe quel achat optionnel doit être livré au cours de 30 jours d'exercer un achat optionnel.



5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Joanne Maybroda
Officier d'Obtention
L'Obtention de NWR et le fait de Contracter des Services
Le 6ème Étage, 10065 Jasper Avenue
Edmonton, AB T5J 3B1
Téléphone : 780-670-8627
Fax: 780-454-4523
Courriel: Joanne.Maybroda@rcmp-grc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet (Pour être inséré sur le prix de contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____ _
Télécopieur : ____ _
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur (pour être rempli par le soumissionnaire)

Nom: _____

Titre: _____

Nom officiel de l'entreprise Juridique: _____

Adresse: _____

Telephone: _____

Facsimile: _____

E-mail address: _____

GST Registration Number: _____

Include Program Account: I.e.: RT0001



6. Paiement

6.1 Base de paiement - unité ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) dans le Annexe B selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est En sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Paiement multiples

H1001C (2008-05-12) Paiement multiples

6.3 Shipping Instructions

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

Incoterms 2000 'DDP le Devoir Livré le ' Fleuve de Foin Payé, NWT, Edmonton, Alberta, Winnipeg, Manitoba et Regina, Saskatchewan.

7. Instructions relatives à la facturation

7.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

7.2 Les factures doivent être distribuées comme suit:

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement. *(Pour être inséré sur le prix de contrat)*

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.



9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*être inséré au Prix de Contrat*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les 2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement; et
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ *si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou «, modifiée le _____ ». (être inséré au Prix de Contrat)*

11. Ombudsman de l'approvisionnement

11.1 Services de règlement des différends

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* veillera à proposer aux parties concernées un processus de règlement de leur différend, sur demande et consentement des parties à participer à un tel processus de règlement extrajudiciaire en vue de résoudre un différend entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application d'une modalité du présent contrat, et obtiendra leur consentement à en assumer les coûts.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa.opo@boa.opo.gc.ca.

11.2 Administration du contrat

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* examinera une plainte déposée par [*le fournisseur ou l'entrepreneur ou le nom de l'entité à qui ce contrat a été attribué*] concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* et les articles 15 et 16 du *Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement* ont été respectées, et si l'interprétation et l'application des modalités ainsi que de la portée du contrat ne sont pas contestées.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa.opo@boa.opo.gc.ca.



ANNEXE “A” BESOIN

I. DESCRIPTION:

Pour les réserves et la livraison de trente-cinq (35) Nouveaux 2014 (ou le modèle le plus actuel de production de fabricant) Tous les Véhicules de Terrain (l'ATV'S) pour la Base de Garde-côte canadienne dans le Fleuve de Foin, NT. (La Division de 'G' exige six {6} Chacun), le Garage de Poste d'Edmonton (la Division de 'K' exige quatre {4} Chacun), le Garage Post Winnipegois (la Division de 'D' exige dix-neuf {19} Chacun) et le Garage de Regina Post (la Division de 'F' exige six {6} Chacun), conformément aux Spécifications énumérées ici.

1.0 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Le must:

Be de l'ATV le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité en fabriquant et en vendant cette classe de grandeur et de type de véhicule depuis au moins 5 ans;

Conformez-vous à toutes les lois applicables, les règlements et les normes industrielles gouvernant des fabrications, une sécurité, des niveaux bruyants et une pollution en fait au Canada au moment de la fabrication;and

Ayez des systèmes et des capacités de composantes non plus grandes que leurs estimations publiées (c'est-à-dire le produit ou les brochures composantes) ou accompagné par la preuve d'acquiescement.

2.0 PRODUIT DE SUBSTITUTION PRODUCT/S:

Après l'émission du Contrat :

- 2.1 Les produits qui sont équivalents dans la forme, appropriée, la fonction et la qualité à l'article spécifié dans l'Exigence à l'Annexe “A” seront considérés si l'article spécifié dans l'Exigence à l'Annexe “A” n'est plus disponible du Fabricant..
- 2.2 Aucun produit de substitution n'est permis à moins qu'autrement ne autorisé en forme écrite par l'Autorité se Contractant.
- 2.3 Les produits offerts comme équivalent dans la forme, appropriée, la fonction et la qualité seront considérés où :
 - a. Désigne le nom de marque, le modèle, et-ou le nombre de partie du produit de produit de substitution;
 - b. Les États que le produit de produit de substitution est complètement interchangeable avec l'article spécifié;
 - c. Fournit des spécifications complètes et une littérature descriptive pour chaque produit de produit de substitution; et
 - d. Fournit des déclarations d'acquiescement qui incluent des exemples précis techniques en montrant que le produit de produit de substitution rencontre tous les critères d'évaluation techniques qui sont spécifiés dans la Demande de la Proposition (RFP); ande. Clairement identifie ces régions.
- 2.4 Les produits offerts comme équivalent dans la forme, appropriée, la fonction et la qualité ne seront pas considérés si:
 - a. l'Entrepreneur manque de fournir toutes les informations ont demandé de permettre à l'Autorité se Contractant de complètement évaluer l'équivalence de chaque produit de produit de substitution;
 - b. le produit de produit de substitution d'orb.the manque de rencontrer les critères d'évaluation techniques spécifiés dans le RFP pour cet article.



3.0 SPÉCIFICATIONS DE PERFORMANCE MINIMALES

Article No.:	Catégorie	Description
A.	ANNÉE	
1.		2014 nouveau (ou le modèle le plus actuel de production de fabricant)
B.	MOTEUR	
1.	Type de moteur	4 temps
2.	Système de refroidissement	Liquide
3.	Cylindres	490 cc (minimum), 650 cc (maximum)
4.	Démarrage	Démarrage électrique - minimum
5.	Démarreur	Standard
6.	Transmission	La Transmission Automatique en incluant Haut, Bas, le Parc, Neutre, les Marches arrières avec selectable 2WD et 4WD et le Freinage de Moteur Standard - le Minimum
C.	DIMENSIONS/CAPACITÉS	
1.	Longueur	78 po minimum
2.	Largeur	42 po minimum
3.	Hauteur	42 po minimum
4.	Empattement	47 po minimum
5.	Garde au sol	8.5 po minimum
6.	Capacité du réservoir à carburant	14 L minimum
7.	Capacité de charge du support avant	75 lb (pas une boîte) - le minimum
8.	Capacité de charge du support arrière	150 lb (pas une place convertible) - le minimum
9.	Capacité de remorquage	1 000 lb w/(1) un 1 7/8" le problème de boule - le minimum
10.	Capacité du treuil	2 000 lb minimum avec guide-câble à rouleau
D.	PNEUS	
1.	Diamètre de Bord de Pneu :	12" minimum; 14" maximum
E.	SUSPENSION	
1.	Avant et arrière	Standard avec déplacement de 7 po (minimum)
F.	FREINS	
1.	Front et Arrière	Le disque ou le Tambour Hydraulique
G.	INSTRUMENTS	
1.	Indicateur de vitesse et odomètre	Standard — du fabricant
2.	Totalisateur partiel et horomètre	Standard — du fabricant
3.	Jauge à carburant	Standard — du fabricant
4.	Lumière d'intérimaire/Pétrole :	standard — du fabricant
5.	Voltmètre de la batterie	Standard — du fabricant
6.	indicateur de rapport	standard — du fabricant
7.	12V Issue :	standard — du fabricant
H.	OCCUPATIONAL HEALTH & SAFETY	
1.	Protection d'Underbody:	Doit Couvrir le front, le milieu, les côtés, l'arrière
2.	Places assises:	
	a.	Deux (2) Capacité de Personne - Minimum
	b.	Le Passager Se repose En arrière
	c.	Prises Passagères de Mains



ANNEXE “A” BESOIN, Con't

Article No.:	Catégorie	Description
3.	Éclairage:	Deux (2) Phares (Salut/Bas) et Un (1) Feu arrière - Minimum
4.	Pare-chocs:	Front et Arrière
5.	Miroirs:	Quitté et le Droit – la Norme de Fabricant
I.	CARACTÉRISTIQUES SUPPLÉMENTAIRES	
1.	Outillages	La Norme de Fabricant – un pour chaque Unité
2.	Housse	Couverture D'usine – Tout le Temps; la Caravane capable avec immobilise la capacité; couvre la machine entière
3.	Examen avant livraison	Standard
4.	Manuels:	
	a.	Le Manuel d'Opérateurs – le disque ou le document imprimé – une copie pour chaque unité (l'anglais)
	b.	Service & Parts Manual – le disque, le tirage (copie pour chacun) ou en ligne (l'anglais)
5.	Expédition/Carting	Doit être expédié rassemblé
6.	Garantie	Le service de garantie à être fourni à un centre de service. Si aucun centre de service n'est disponible, la Mémoire, les Parties et/ou Après que le Service Des ventes doit être fourni au cours de 48 heures; ou dans mutuellement bien entendu la charpente de temps qui est convenue entre l'Autorité Technique et l'Entrepreneur.
7.	Livraison	
	a.	Comprise — le revendeur devra effectuer le déchargement à l'heure de livraison convenue.
	b.	Les camions de livraison doivent être munis d'un dispositif permettant d'effectuer le déchargement dans les endroits dépourvus d'installation de déchargement hydraulique, fixe ou autre.
	c.	Au moment des livraisons, il doit y avoir un nombre d'employés suffisant pour décharger tous les types de véhicules sans l'aide des employés du gouvernement fédéral.
	d.	À certains endroits, les camions de livraison doivent être déchargés lorsqu'ils sont stationnés en bordure du trottoir. Lorsque le matériel est déposé sur le trottoir, il doit être placé à proximité de l'entrée désignée pour que le personnel de l'endroit puisse le transporter facilement à l'aide de l'équipement de manutention mécanique.
8.	Couleur	Norme d'Industrie Peinture Commerciale
9.	Clés	Deux (2) jeux par unité – minimum



ANNEXE "B"
BASE DE PAIEMENT

- A. Les Prix sont unité ferme.
- B. Les prix unité ferme sont en Dollars canadiens.
- C. Les prix unité ferme sont Selon les Incoterms 2000 'DDP le Devoir Livré le ' Fleuve de Foin Payé, NWT, Edmonton, Alberta, Winnipeg, Manitoba et Regina, Saskatchewan, en incluant des Droits de douane et des Taxes d'accise, si applicable.
- D. Les Prix n'incluent pas GST, pourtant GST sera ajouté comme un article séparé, si applicable, sur n'importe quelle facture publiée à la suite d'un Contrat.
- E. Delivery Adresses:

Canadian Coast Guard Base
52037 Mackenzie Highway
Hay River, NWT

RCMP-GRC Edmonton Post Garage
11136 109 Street
Edmonton, AB T5G 2T4

RCMP-GRC Winnipeg Post Garage
1091 Portage Avenue
Winnipeg, MB R3C 3K2

RCMP-GRC Regina Post Garage
6101 Dewdney Avenue
Regina, SK S4P 3K7

Article	Description	Qty (chacun)	Prix d'Unité Ferme (chacun)	Prix Prolongé
1.	Tous les Véhicules de Terrain selon l'Exigence à l'Annexe "A" Pour la Livraison Hay River, NT	6	\$ _____	\$ _____
2.	Tous les Véhicules de Terrain selon l'Exigence à l'Annexe "A" Pour la Livraison Edmonton, AB	4	\$ _____	\$ _____
3.	Tous les Véhicules de Terrain selon l'Exigence à l'Annexe "A" Pour la Livraison Winnipeg, MB	19	\$ _____	\$ _____
4.	Tous les Véhicules de Terrain selon l'Exigence à l'Annexe "A" Pour la Livraison Regina, SK	6	\$ _____	\$ _____
4.1	L'option pour acheter les unités supplémentaires; au même prix, pendant un an du Prix de Contrat (levé selon un amendement). Pour la Livraison au cours de 30 Jours d'Amendement de Contrat Pour la Livraison Regina, SK	4		



ANNEXE C

Spécifications de Performance Minimales et Évaluation Technique

1.0 Critères Techniques Obligatoires

Les soumissionnaires DOIVENT inclure la Preuve d'Acquiescement avec un minimum de deux (2) copies de la littérature descriptive du fait de faire et du modèle de l'article (s) offert. La preuve d'Acquiescement doit fournir des informations exposées en détail sur chaque exigence de performance et-ou spécification.

Où un document soumis comme la Preuve d'Acquiescement ne couvre pas toutes les exigences de performance et-ou les spécifications ou quand aucun tel document n'est disponible ou quand les modifications à l'équipement original ou à la fabrication sur commande sont tenues d'accomplir les exigences de performance et-ou les spécifications, un Certificat d'Attestation (comme un document séparé) signé par un ingénieur aîné représentant le Fabricant d'Équipement Original (OEM) le fait d'exposer en détail les modifications et comment ils rencontrent la performance

Le certificat doit exposer en détail toutes les exigences de performance et-ou les spécifications exigées de justifier l'acquiescement. Un certificat peut être fourni à un ou toutes les exigences de performance et-ou les spécifications. Les soumissionnaires devraient spécialement le renvoi réciproque où cette spécification est trouvée dans la littérature descriptive, c'est-à-dire les draps de données techniques, les brochures, ou le Certificat d'Attestation.

On jugera des offres qui ne rencontrent pas toutes les Spécifications de Performance Minimales énumérées ci-dessous non-accommodant et donné aucune considération de plus.

Si, sur la livraison et l'acceptation, le produit ne rencontre pas les Spécifications de Performance Minimales, le produit sera rendu aux frais du fournisseur et le Contrat sera terminé pour le défaut.

2.0 Critères Techniques Obligatoires:

Article No.	Catégorie	Description	Conforme ou mieux	Non conforme	Renvoi soumissionnaire
A.	Année				
1.		2014 nouveau (ou le modèle le plus actuel de production de fabricant)			
B.	MOTEUR				
1.	Type de moteur	4 temps			
2.	Système de refroidissement	Liquide			
3.	Cylindres	490 cc (minimum), 650 cc (maximum)			
4.	Démarrage	Démarrage électrique - minimum			
5.	Démarreur	Standard			
6.	Carburateur	Injection Électronique du Combustible (E.F.I). - Minimum			
C.	Mode de propulsion				
1.		Transmission automatique, y compris Haut, Bas, Parc, neutre, marche arrière, et 2WD et 4WD sélectionnable et blocage de différentiel avec le moteur standard de freinage - Minimum			



ANNEXE C, Con't

Article No.	Catégorie	Description	Conforme ou mieux	Non conforme	Renvoi soumissionnaire
D.	Châssis				
1.	Longueur	78 po minimum			
2.	Largeur	43 po minimum			
3.	Hauteur	44 po minimum			
4.	Empattement	47 po minimum			
5.	Garde au sol	8.5 po minimum			
6.	Capacité du réservoir à carburant	14 l minimum			
7.	Diamètre du talon de pneu	12 po minimum, 14 po maximum			
8.	Capacité de charge du support avant	75 lb minimum avec les extensions			
9.	Capacité de charge du support arrière	150 lb minimum avec les extensions			
10.	Capacité de remorquage	1 000 lb minimum avec rotule d'attelage de 1-7/8 po			
11.	Capacité du treuil	2 000 lb minimum avec guide-câble à rouleau			
12.	Plaques de protection et d'assise	en métal (à l'avant, au milieu et sur les côtés, à l'arrière et aux bras triangulaires) (minimum)			
E.	Suspension				
1.	Avant et arrière	Standard avec déplacement de 7 po (minimum)			
F.	Freins				
1.	Avant	Câble de levier — à disque ou à tambour hydraulique			
2.	Arrière	Câble de levier ou pédale — à disque ou à tambour hydraulique			
3.	Stationnement	Standard — mécanique ou hydraulique			
G.	Instruments				
1.	Type de jauge	Standard — du fabricant			
2.	Indicateur de vitesse et odomètre	Standard — du fabricant			
3.	Totalisateur partiel et horomètre	Standard — du fabricant			
4.	Jauge à carburant	Standard — du fabricant			
5.	Voltmètre de la batterie	Standard — du fabricant			
6.	Phares (avant et arrière)	Standard — du fabricant			
7.	Témoin de feux de route	Standard — du fabricant			
8.	indicateur de rapport	standard — du fabricant			



ANNEXE C, Con't

Article No.	Catégorie	Description	Conforme ou mieux	Non conforme	Renvoi soumissionnaire
H.	Caractéristiques supplémentaires				
1.	Outillages	standard — du fabricant			
2.	Housse	Couverture D'usine – Full/Trailerable; le lourd polyester de devoir, le nylon, ou le vinyle			
3.	Examen avant livraison	Standard			
4.	Manuels	Manuel du propriétaire et Guide d'entretien et des pièces — copie papier ou sur disque (en anglais et en français), un exemplaire PAR motoneige livrée			
5.	Expédition/Carting	Crating a inclus et a fourni selon les spécifications d'ascenseur de mer de compagnie de navigation et les exigences, voir l'appendice ou le lien de web pour les détails : http://www.neas.ca/fr/index.cfm ou http://www.arcticsealift.com/fr/index.aspx			
6.	Garantie	Le service de garantie à être fourni à un centre de service. Si aucun centre de service n'est disponible, la Mémoire, les Parties et-ou Après que le Service Des ventes doit être fourni au cours de 48 heures; ou dans mutuellement bien entendu la charpente de temps qui est convenue entre l'Autorité Technique et l'Entrepreneur.			
7.	Livraison				
	a.	Comprise — le revendeur devra effectuer le déchargement à l'heure de livraison convenue.			
	b.	Les camions de livraison doivent être munis d'un dispositif permettant d'effectuer le déchargement dans les endroits dépourvus d'installation de déchargement hydraulique, fixe ou autre.			
	c.	Au moment des livraisons, il doit y avoir un nombre d'employés suffisant pour décharger tous les types de véhicules sans l'aide des employés du gouvernement fédéral.			



ANNEXE C, Con't

Article No.	Catégorie	Description	Conforme ou mieux	Non conforme	Renvoi soumissionnaire
		d. À certains endroits, les camions de livraison doivent être déchargés lorsqu'ils sont stationnés en bordure du trottoir. Lorsque le matériel est déposé sur le trottoir, il doit être placé à proximité de l'entrée désignée pour que le personnel de l'endroit puisse le transporter facilement à l'aide de l'équipement de manutention mécanique.			
8.	Couleur	Standard — du fabricant			
9.	Clés	Deux (2) jeux par unité — minimum			
10.	Fabricant/Revendeur Autorisé :	La preuve du fabricant identifiant le soumissionnaire en tant que revendeur autorisé.			
11.	livraison	La livraison doit être faite sur ou avant le 13 Juin 2014.			

Rendez et le Nombre Modèle de Produit (s) Offert: _____

Le soumissionnaire certifie que les produits offerts rencontrent les spécifications de performance minimales ci-dessus.

Signé

Date